

TENDER ADDENDUM

Lac Philippe –Water Distribution System

Tender File #AL1677

November 4, 2016

ADDENDUM NO: 1

ADDENDA À LA SOUMISSION

Lac Philippe – Système de distribution d'eau

Dossier de soumission de la CCN no. AL1677

Le 4 novembre 2016

ADDENDA NO: 1

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender/Proposal and Contract Documents:

1. **Work Schedule:**

Phase 1 to consist to replace existing watermain by new HDPE watermain, and shall be initiated and completed in 2016. New pipe shall be install along same alignment as existing pipe, except near Butternut Tree identified on site by NCC; within that segment of the watermain, existing pipe is to be cut at the tree root system protection perimeter limit, and abandoned. Phase 1 is to be interrupted once snow cover at Lac Philippe would exceed 7 to 10 cm . First section of piping to be replaced shall be within wooden area, from Sta. 0+562 (nearby the booster pump station) to Sta. 0+300.

Phase 2, to be completed after snow thaw, upon confirmation by NCC personnel, to consist to install the valve chambers, drain valves, service tap facility, connection to buildings and HDPE-PVC transition c/w cast-in-place concrete base.

2. **Selected Material:**

Pipe material shall be as per plans and specifications, no alternate pipe material is to be accepted.

3. **Contractor has the opportunity to remove, salvage and reuse the valve box metal covers (painted in green) during Phase 1, and to assemble valve chamber and pipe fittings at their shop, between Phase 1 & Phase 2.**

4. **Butternut Tree Protection Measures:**

- Sandra Cook, Gatineau Park biologist, will be present during the work to oversee the activity. Advise her in advance of the beginning of the works.
- Works around Butternut Tree may only occur between October 1, 2016 and April 15, 2017, or

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appel d'offres et des documents relatifs au contrat :

1. **Horaire des travaux:**

La phase 1 consiste à replacer la conduite d'aqueduc existante par une conduit en PEHD, et doit être commencée et complétée en 2016. La nouvelle conduite doit être installée dans le même alignement que la conduite existante, excepté près du noyer cendré identifié au site par la CCN; dans ce segment de l'aqueduc, la conduite existante doit être coupée à la limite de la zone de protection des racines de l'arbre, et être abandonnée. La phase 1 devra être interrompue lorsque le couvert de neige accumulé au sol au Lac Philippe excèdera 7 -10 cm. La première section de conduite à remplacer est celle dans le secteur boisé, du chaînage 0+562 (près du poste de surpression) au chaînage 0+300.

La phase 2, à compléter après la fonte des neiges, telle que confirmée par la CCN, consiste en l'installation des chambres de vannes, de valves de drainage, des robinets de services, des raccords aux bâtiments, et aux transitions CPV-PEHD avec bases de béton coulées en place.

2. **Matériaux permis :**

Utiliser les matériaux de conduite spécifiés aux plans et devis, aucune substitution ne sera permise.

3. **Au cours de la phase 1, l'entrepreneur a l'opportunité d'enlever, de conserver et de ré-utiliser les couverts en métal aux boîtes de vannes (peintes en vert), et d'assembler les chambres de vannes et les raccords à leur atelier, entre les deux phases.**

4. **Mesures de protection des noyers cendrés :**

- La biologiste Sandra Cook, employée du parc de la Gatineau, sera présente lors des travaux touchant le noyer cendré pour superviser les travaux. Veuillez l'aviser d'avance de la date des travaux.
- Les travaux touchant le noyer cendré sont

October 1 to November 30, 2017.

- Right before the start of the work the butternut tree must be flagged using tape to distinguish it from the other trees. A temporary fence must be placed around the tree to avoid injury on the trunk and the area of potential presence of roots from the projection on the ground of the top of the tree (circumference around the tree) must be marked with a highly visible orange ribbon.
- The trench will be 0.4-0.6 meters deep, and will be located on the west side of the existing access road (at 6.5 m away from the tree).
- Movement of the machinery around the tree will be restricted to avoid as much as possible the damages to the butternut tree's root system.
- The roots of the butternut tree can only be cut manually with pruning shears.
- Cut roots of the Butternut tree must be buried on site.
- Workers must sterilize their tools and clothing upon completion of the work to avoid transporting pathogens to other locations. Sterilization will have to occur on-site. It is suggested that the workers wear disposable coveralls that can be removed following the work and disposed of in a doubled plastic garbage bag. Boots, hats, gloves, shears and all other tools/equipment/machinery that come in contact with the roots will need to be sterilized with a Lysol or sodium hypochlorite (1:10) solution..

Allan Lapensée
Senior Contract Officer
Procurement Services

autorisés seulement du 1^{er} octobre 2016 au 15 avril 2017 et du 1^{er} octobre au 30 novembre 2017.

- Juste avant le début des travaux le noyer cendré doit être marqué à l'aide d'un ruban qui le distingue des autres arbres. Une clôture temporaire autour de l'arbre doit être en place afin d'éviter des blessures sur le tronc, et la zone de présence potentielle des racines doit être identifiée par projection au sol de la cime de l'arbre (circonférence autour de l'arbre) à l'aide d'un ruban orange bien en vue.
- La tranchée sera de 0,4 à 0,6 m de profondeur, et sera localisée du côté ouest du chemin d'accès existant à 6,5 mètres du tronc de l'arbre.
- Les déplacements de la machinerie autour de l'arbre seront limités afin d'éviter le plus possible d'endommager le système racinaire du noyer cendré.
- Les racines doivent être coupées manuellement avec un sécateur. Après avoir creusé la tranchée avec l'excavatrice, couper les racines déchirées avec les sécateurs et recouvrir avec du sol afin d'éviter qu'elles s'assèchent.
- Les racines du noyer cendré qui ont été coupées doivent être enterrées sur place.
- Les travailleurs doivent stériliser leurs outils et leurs vêtements dès la fin des travaux afin d'éviter de transmettre des agents pathogènes à d'autres endroits. La stérilisation doit se faire sur site, aussitôt que les travaux autour du noyer cendré seront terminés. Il est suggéré que les travailleurs portent des combinaisons jetables qu'ils pourront disposer dans un sac à ordures doublé en plastique. Les bottes, casques, gants, sécateurs et tout autre outil/équipement/machinerie qui vient en contact direct avec les racines du noyer cendré devront être stérilisés avec du Lysol ou une solution d'hypochlorite de sodium (1:10).

5. .

Allan Lapensée
Agent principal des contrats
Services d'approvisionnement